

Indices des prix à la consommation dans les grandes villes

De décembre 1973 à janvier 1974, les indices des prix à la consommation ont progressé dans toutes les villes et groupes de villes, les hausses s'échelonnant entre 0.1% à Saint-Jean (T.-N.) et 1.1% à Toronto. Les indices des aliments ont augmenté dans toutes les villes. On a enregistré dans la plupart des villes une hausse des prix des produits laitiers, des céréales et des produits de boulangerie, des coupes de boeuf, des fruits et légumes frais et traités, du sucre et des repas pris à l'extérieur. Par contre, les prix du porc et de la volaille ont généralement baissé dans tout le pays. Les éléments de l'habitation ont progressé dans toutes les villes, sauf à Saint-Jean (T.-N.), à la suite de l'augmentation du coût du logement et des prix des meubles et des fournitures de ménage. Les gages versés aux aides domestiques ont aussi augmenté dans un grand nombre de villes. L'indice des transports a progressé dans toutes les villes et groupes de villes, en raison de l'augmentation du prix des voyages en train et en avion et de la hausse du prix des voitures neuves et de l'huile à moteur. Le prix de la course en taxi a aussi augmenté dans plusieurs villes. Les autres indices ont marqué diverses variations.

Saint-Jean (T.-N.) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.1%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 10.9%.

Halifax (N.-É.) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.6%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 8.8%.

Saint-Jean (N.-B.) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.6%; variation de janvier 1973 à 1974: 9.5%.

Québec – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.7%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 10.3%.

Montréal (Québec) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.7%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 9.3%.

Ottawa (Ontario) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.7%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 10.2%.

Toronto (Ontario) – Indice général:

variation de décembre 1973 à janvier 1974: 1.1%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 7.7%.

Thunder Bay (Ontario) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.5%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 7.8%.

Winnipeg (Manitoba) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.4%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 7.3%.

Saskatoon-Regina (Sask.) – Indice général: variation de décembre à janvier 1974: 0.8%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 6.9%.

Edmonton-Calgary (Alberta) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 0.7%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 7.8%.

Vancouver (C.-B.) – Indice général: variation de décembre 1973 à janvier 1974: 1.0%; variation de janvier 1973 à janvier 1974: 9.3%.

Un Canadien président du Comité de l'Union de Berne

Le ministre de la Consommation et des Corporations M. Herb Gray, a annoncé que le Canada vient d'être réélu pour un mandat de trois ans au Comité de direction de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, connue sous le nom d'Union de Berne. Un représentant du Bureau de la propriété intellectuelle du ministère a été choisi comme président du Comité.

L'Union de Berne dont 60 pays font partie est l'un des principaux traités internationaux qui régissent la propriété intellectuelle. L'application du traité relève de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de Genève.

Le Bureau est chargé de l'application de toutes les lois qui traitent des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur et des dessins industriels.

Augmentation des pensions en avril

Une augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse et des prestations du supplément de revenu garanti entrera en vigueur au mois d'avril. C'est la deuxième augmentation trimestrielle des prestations accordée selon la hausse du coût de la vie.

La pension de base passera de \$108.14 à \$110.09 et le supplément maximum du revenu garanti, pour une personne seule ou lorsque le conjoint n'est pas pensionné, sera porté de \$75.85 à \$77.22. Si l'on ajoute à ce dernier montant la pension de base de la vieillesse, cette catégorie de personnes recevra donc \$187.31 mensuellement.

Le supplément maximum pour un couple, lorsque les deux sont pensionnés passera de \$67.37 à \$68.58 chacun. Avec la pension de base, le montant que recevra chaque pensionné s'élèvera à \$178.67 ou \$357.34 pour les deux conjoints.

Plus de 1,870,000 Canadiens recevront en avril des prestations sur la sécurité de la vieillesse et, de ce nombre, 1,079,000 auront droit à un supplément.

La S.C.C. réclame des réformes au Droit criminel

La Société canadienne de criminologie (S.C.C.) a rendu publiques d'importantes propositions de réforme du Droit criminel, propositions qui touchent entre autres le regroupement des délits aux fins des sentences, la participation du public à l'administration de la justice, et la consolidation de toutes les lois fédérales concernant les adultes.

La Société a commenté son mémoire peu avant de participer à une audience de la Commission canadienne de réforme du Droit. La S.C.C. est un organisme bénévole groupant des personnes intéressées à promouvoir une meilleure administration de la justice criminelle. Elle est affiliée au Conseil canadien de Développement social.

Tout en préconisant de conserver le système accusatoire actuel, la Société a recommandé qu'on en modifie certaines procédures, afin de diminuer "l'élément de compétition où l'habileté des parties à profiter des détails technico-juridiques nuit indûment à la recherche de la vérité". L'une des plus importantes modifications consisterait en ce que la poursuite et la défense révèlent tous leurs éléments de preuve avant l'audience préliminaire ou le procès. En outre, la S.C.C. estime qu'il suffirait, pour un verdict, d'une décision majoritaire du jury, à 10 voix contre 2 ou 9 contre 3.

Estimant l'acte de réparation des torts